

Radicalisation : les agents du suivi judiciaire inquiets

Le parcours du tueur de Magnanville montre toute la difficulté qu'il y a pour ces services de probation à déceler la dangerosité des individus à leur sortie de prison.

Du prosélytisme religieux à outrance derrière les barreaux à un profil soudain sans histoire dès sa sortie de détention: ces deux visages opposés sont ceux d'un même homme. Ceux de Larossi Abballa, le tueur des deux policiers de Magnanville et condamné en 2013 pour association de malfaiteurs en vue de préparer des actes terroristes.

Derrière les barreaux dès 2011 pour cette première affaire de filière afghane, ce dernier a tellement prôné le djihad qu'il a été déplacé par quatre fois d'établissement, mais, ensuite, une fois dehors devant le conseiller du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), il n'a plus présenté de signe inquiétant. Ce service, qui l'avait pris en charge durant deux ans dans le cadre d'un suivi imposé par le juge après la prison, n'a rien relevé d'anormal. Le SPIP a même pointé «un discours lisse», a indiqué mardi le procureur de Paris, François Molins. En respectant, par ailleurs, les obligations qui lui étaient imposées, le terroriste était passé pour un candidat modèle, prêt à la réinsertion.

Quelques heures de formation

Le parcours de ce tueur montre toute la difficulté qu'il y a pour ces services de probation à déceler la dangerosité des individus à leur sortie de prison. Dans le cadre du suivi pénitentiaire, il s'agit pourtant d'une étape clé puisque c'est l'ultime moment où l'ex-détenu reste encore encadré avant de disparaître des radars.

En conséquence, ces travailleurs sociaux ont bénéficié d'une sensibilisation à la détection de la radicalisation. Au lendemain des attentats du 13 novembre, quelques heures de formation ont été accordées aux fonctionnaires des SPIP. «Une initiative nécessaire mais bien insuffisante», selon plusieurs employés de ces services.

Par ailleurs, depuis plusieurs semaines, des «binômes radicalisation» ont été montés, faisant intervenir à chaque fois un éducateur spécialisé et un psychologue. «Une démarche positive», selon les représentants nationaux de la filière insertion probation de l'UFAP-Unsa-justice, mais qui se heurte, selon eux, à un déploiement du dispositif insuffisant. «À titre d'exemple, dans l'Essonne, les deux binômes qui ont été mis en place doivent partager leur temps entre le milieu ouvert des SPIP et les besoins énormes de la prison de Fleury-Mérogis avec ses 4000 détenus». La situation est identique dans le Val-de-Marne où les deux équipes doivent répondre aux attentes des travailleurs sociaux en milieu ouvert et à celles de la prison de Fresnes.

Pourtant, au sein des SPIP, les besoins sont réels. «Nous ne voulons évidemment pas qu'un profil dangereux nous échappe, avec toutes les conséquences que l'on imagine.» En cas de dérive inquiétante repérée, un rapport est remis au juge d'application des peines (JAP).

Théorie du complot

«Mais si cette formation est nécessaire, elle est complémentaire de l'expérience du terrain. Des jeunes qui prennent tout juste leurs fonctions sont véritablement inquiets du langage tenu par d'anciens détenus et verraient pour un peu des islamistes radicaux partout», relate une conseillère. Fraîchement sortis de prison, ces derniers sont encore totalement imprégnés de la culture carcérale: théorie du complot, barbe, propos radicaux... «Il faut savoir faire preuve de discernement entre ces comportements provocateurs et ceux qui glissent réellement vers une dangereuse radicalisation», ajoute un autre. Mais, du côté de la CGT, la détection des personnes radicalisées est à risque. «Qu'est-ce que la radicalisation et quels sont les critères à retenir pour tirer la sonnette d'alarme?» s'interroge Morgan Labey de la CGT-insertion-probation, opposé à cette mission et redoutant les conséquences d'un signalement infondé. «La personne va-t-elle injustement se retrouver avec une fiche S?» se demande-t-il.

Pour un travail rigoureux en vue de repérer des dérives inquiétantes, une autre nécessité s'impose: les moyens. «Ces SPIP sont débordés», reconnaît Virginie Duval, présidente de l'Union syndicale des magistrats (USM). «Chaque conseiller suit entre 120 et 180 personnes et du coup avec des entretiens qui ne peuvent guère dépasser les 20 minutes, on a forcément du mal à cerner une personnalité», lâche un travailleur social. D'ailleurs, tous redoutent que les cas les plus dangereux leur échappent. «Ils dissimulent forcément leurs intentions», relate l'un d'eux. Ce fut, sans doute, l'attitude adoptée par Larossi Abballa.